



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE



Termes de Référence du Comité de Pilotage du GF-TADs Afrique



GF-TADs

CADRE MONDIAL POUR
LE CONTRÔLE PROGRESSIF DES
MALADIES ANIMALES TRANSFRONTALIÈRES



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Mise à jour approuvée par le 11^e CPR, en date du 22 juin 2022

Traduction non-officielle de l'Anglais

Avant-propos

1. Le *Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières* (GF-TADs) est un mécanisme de facilitation, basé sur une initiative commune entre l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). En association avec d'autres partenaires importants, il a pour objectif d'initier et de soutenir la coopération régionale pour la maîtrise des *maladies animales transfrontalières* (TADs).
2. La référence précise pour ces termes de référence est l'accord général de l'OIE-FAO GF-TADs signé le 24 mai 2004.
3. Comme principe général, les organes de gouvernance du GF-TADs au niveau mondial n'interféreront pas avec les activités existantes de chaque organisation et ne dupliqueront pas le travail déjà effectué par chaque organisation dans le cadre de leur mandat. Les organes de gouvernance respecteront les rôles de l'OIE et de la FAO ainsi que leurs activités et mandats existants, en particulier en ce qui concerne la gestion des informations de santé animale.
4. Comme *modus operandi* général, toute décision doit répondre aux principes suivants :
 - Le secrétariat du *Comité de Pilotage Régional* (CPR), élabore ou collecte les décisions proposées et les présente au CPR pour validation.
 - Le CPR, valide ou rejette les décisions proposées en prenant en considération les interactions nécessaires permettant de garantir une bonne coordination avec le GF-TADs mondiale.
 - Le CPR peut conditionner sa validation au respect d'orientations ou de recommandations.
 - Le CPR peut demander que la décision soit de nouveau soumise à validation pour vérifier que les exigences aient été respectées.

Acronymes

CAO : Communauté de l'Afrique orientale
CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC : Communauté Économique des États de l'Afrique centrale
CEN-SAD : Communauté des États Sahélo-Sahariens
CER : Communauté Économique Régionale
CG : Comité de Gestion du GF-TADs
COMESA : Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CPM : Comité de pilotage mondial du GF-TADs
CPR : Comité de pilotage régional du GF-TADs
CRSA : Centre Régionaux en santé animale
EMC-AH : Centre de Gestion des Urgences de Santé Animale (FAO)
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GLEWS : Système d'alerte précoce et de réaction pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles, incluant les zoonoses
IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement
OFFLU : Réseau d'expertise conjoint OIE/FAO sur la grippe animale
OIE : Organisation mondiale de la santé animale
ORS : Organisations Régionales Spécialisées
PAFO : Organisation panafricaine des agriculteurs
PPF : Panel Partenariats et Finances (GF-TADs)
SADC : Communauté de Développement de l'Afrique australe
SM : Secrétariat mondial du GF-TADs
SR : Secrétariat régional du Comité de Pilotage Régional du GF-TADs
URA : Unité Régionale d'appui
UMA : *Union du Maghreb Arabe*

1. SECRÉTARIAT PERMANENT DU COMITÉ DE PILOTAGE RÉGIONAL

1.1. LOCALISATION ET GESTION DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Régional du GF-TADs Afrique est géré par la Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique, basée à Bamako, au Mali.¹

1.2. RÔLES

- Mettre en place son bureau au sein de la Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique, basée à Bamako, au Mali.¹
- Préparer l'ordre du jour, les invitations, et rédiger des recommandations et les comptes-rendus pour les réunions ;
- Fournir des conseils politiques et stratégiques au CER, à leurs agences techniques régionales (Organisations Régionales Spécialisées, ORS) et, lorsque cela est nécessaire, à d'autres plateformes (Unité Régionale d'Appui, URA) entre deux réunions du CPR ;
- Entreprendre et maintenir la communication avec le *Secrétariat mondiale (SM)* et le CG du CPM, les ORS, les URA et les bureaux régionaux/sous-régionaux de la FAO et de l'OIE et tout autre partie prenante importante ;
- Soutenir le développement et la mise en œuvre de la stratégie régionale et de son plan d'action opérationnel et des recommandations du CPR.

1.3. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

- Organiser les réunions du CPR : en particulier rédiger et faire circuler les annonces concernant la date et le lieu des réunions, au moins 4 mois à l'avance, l'ordre du jour et les convocations, signés selon le règlement du CPR, au moins deux mois avant les réunions ; Organiser la logistique ; rédiger les recommandations, la liste d'actions et les comptes-rendus des réunions, ceux-ci doivent être diffusés dans le mois qui suit la réunion ;
- Organiser, lorsque cela est nécessaire, des consultations électroniques du CPR ;
- Organiser la nomination du Président du CPR ;
- Garantir que la composition du CPR soit respectée conformément au point 2.1 de ces Termes de Références.

¹ La gestion quotidienne du Secrétariat peut-être partiellement déléguée aux représentations sous-régionales de l'OIE, en fonction de leur proximité géographique avec le Président du GF-TADs Afrique.

- Faciliter et assister aux réunions importantes des URA et ORS, contribuer au suivi des sessions selon les besoins et, lorsque cela est nécessaire, rédiger un rapport résumé des résultats afin d'en informer le CPR et le SM ;
- En concertation avec la FAO et l'OIE, partager les conseils politiques et stratégiques d'experts et de groupes influents avec les ORS et les URA entre deux réunions du CPR ;
- Participer à la préparation de la stratégie régionale et de son plan d'action opérationnel sur la prévention et la maîtrise des TADs en lien avec les CER, les URA, les ORS et le SM ; Proposer et actualiser le plan d'action opérationnel et aider le CPR à faire le suivi de sa mise en œuvre, informer le CPR et le SM des difficultés rencontrées et des succès ;
- Fournir un soutien ou organiser des activités pour la mise en œuvre de la stratégie régionale et de son plan d'action opérationnel et, pour les maladies prioritaires mondiales, le faire en coordination étroite avec les organismes mondiaux spécifiques à ces maladies au moment de l'adoption de ces TdR : les groupes de travail sur la F/Aph et la PPA, le secrétariat mondial pour la PPR et le secrétariat post-éradication de la peste bovine ;
- Fournir un soutien ou organiser la mise en œuvre d'activités en fonction de la stratégie régionale et des recommandations du CPR (telles que, le cas échéant, le GLEWS, le EMC-AH, l'OFFLU, des activités de recherches, des études pilotes, des conférences, des formations, des évaluations) en incluant ces activités au niveau national et au profit des pays, notamment par le biais des structures régionales : les bureaux de la FAO et de l'OIE, les CER, les ORS, les URA et le RAHC si nécessaire ;
- Garantir la coordination régionale du GF-TADs et contacter tous les organes de gouvernance des GF-TADs chaque fois que c'est nécessaire et, contacter le SM au moins tous les trois mois ;
- Coopérer avec les laboratoires de références et les centres collaborateurs OIE - FAO concernés de même qu'avec d'autres instituts internationaux de recherche et de diagnostic et se coordonner avec eux ;
- Faciliter la coordination avec les acteurs impliqués dans la prévention et la maîtrise des maladies animales (partage du portfolio et d'information) après avoir reçu l'accord du CG du GF-TADs sur les acteurs sélectionnés et les domaines de coordination et, également, faciliter les partenariats public-privé ;
- Publier et diffuser les comptes-rendus complets des réunions auprès des participants concernés dans les trois mois qui suivent chacune des réunions ;

- Suivre les activités du plan d'action régional et faire un rapport sur les indicateurs-clés de performance auprès du CPR et du SM.
- Veillez à ce que les bonnes informations soient disponibles sur le site internet régional du GF-TADs et à ce que les partenaires du GF-TADs soient informés de son existence et des actualisations qui y sont faites, et partager des informations sur les réussites par le biais de ce site.

2. LE COMITÉ DE PILOTAGE DU GF-TADS AFRIQUE

2.1. COMPOSITION ET GESTION

Le CPR du GF-TADs Afrique est composé des membres suivants :

Membres votants (18)

- Le Directeur du *Bureau interafricain pour les ressources animales* de l'Union Africaine (UA-BIRA) ;
- Le Directeur du *Centre panafricain de Vaccins vétérinaires* de l'Union Africaine (AU-PANVAC) ;
- Le Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
- Les trois (3) membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
- Un représentant de chacun des huit (8) Secrétariats des Communautés Économiques Régionales reconnues par la Commission de l'Union Africaine : CEN-SAD, COMESA, CAO, CEEAC, CEDEAO, IGAD, SADC et UMA ;
- Un représentant d'un des réseaux épidémiologiques sous-régionaux ;
- Un représentant d'un des réseaux de laboratoire sous-régionaux ;
- Un représentant de *l'Association africaine des Établissements d'Enseignements Vétérinaires (ZA2E-V)* ;
- Un représentant de l'Association Africaine des Organismes Statutaires Vétérinaires (ZAOSV) ;
- Un représentant de l'organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO).

Membres non-votants (9)

- Un représentant du siège de l'OIE (OIE Paris) ;
- Un représentant du siège de la FAO (FAO Rome) ;
- La Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique (RR/AF Bamako) ;
- La Représentation Régionale de la FAO pour l'Afrique (RAF Accra) ;
- Un représentant du Conseil de l'OIE de la région Afrique ;
- Un représentant d'une Organisation Régionale Spécialisée : *Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques* (CEBEVIRHA, CEMAC) ;
- Un représentant d'une Organisation Régionale Spécialisée : Institut international de recherche sur le bétail (ILRI) ;
- Un représentant de l'Organisation Régionale Spécialisée : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA, *West African Economic and Monetary Union*, WAEMU) ;
- Un représentant de l'Unité Régionale d'Appui : *Réseau Méditerranéen de Santé Animale* (REMESA).

Le Président est choisi parmi les membres votants du Comité de Pilotage (à l'exclusion du personnel permanent de l'OIE et de la FAO) et nommé avec l'accord de la majorité des membres. La nomination du Président est faite pour une période de 3 ans. Sur proposition du Secrétariat et avec l'accord des membres, le Président peut être reconduit une fois pour une nouvelle période de 3 ans. Le Secrétariat apporte son soutien au processus de nomination.

Le Président nomme deux Vice-présidents parmi les membres (votants) du Comité de Pilotage en accord avec celui-ci. Les membres manquant trois réunions consécutives du CPR seront radiés du Comité de Pilotage et leur candidature ne pourra être reconsidérée qu'après une demande officielle adressée au Président. En cas de changement de certains représentants sélectionnés parmi les membres du Comité de Pilotage, la nomination des nouveaux membres se fera lors de la prochaine réunion du Comité de Pilotage. Dans le cadre de certaines réunions particulières, le Président et les Vice-présidents se réservent le droit d'admettre d'autres observateurs. Ces observateurs doivent être adaptés à la réunion en question et n'ont pas le droit de vote. Le CPR doit veiller à garder un nombre raisonnable de participants permettant de maintenir une bonne dynamique de discussion et assurer un processus de décision efficace.

2.2. RÔLES

- Promouvoir la maîtrise et l'éradication des TADs spécifiques à la région et fournir une orientation stratégique aux activités du Secrétariat, des *Organisations Régionales Spécialisées* (ORS) et aux *Unités Régionales d'Appui* (URA);
- Promouvoir la synergie des activités de la FAO et l'OIE relatives aux maladies animales transfrontalières et la synergie entre les organes du GF-TADs spécifiques à une maladie au niveau mondial ;
- Nourrir un esprit de transparence et de coopération entre les pays membres, les donateurs et les ORS, superviser les activités du Secrétariat régional et fournir des conseils chaque fois que possible ;
- Fournir des orientations au Secrétariat régional et l'aider à établir une coordination régulière avec la gouvernance des GF-TADs au niveau mondial et garantir une cohérence avec les recommandations du CPM ;
- Garantir des orientations et de la cohérence pour déterminer, en accord avec le secrétariat régional, des indicateurs de performance pour des évaluations sur le terrain et en laboratoire et des appréciations épidémiologique efficaces des événements sanitaires et des efforts de contrôle et adopter des recommandations et des plans d'action en fonction des progrès ;
- Créer, selon les besoins, des groupes permanents d'experts ou des groupes consultatifs régionaux sur les TADs de la région.

- Soutenir et conseiller le SM du GF-TADs sur les problèmes liés aux GF-TADs.

2.3. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

- Développer et valider la stratégie régionale à moyen terme et son plan d'action opérationnel à court terme sur la base du plan d'action mondial du GF-TADs et assurer la priorisation des TADs selon les recommandations adoptées par le CPM ;
- Valider toute mise à jour du plan d'action opérationnel et suivre sa mise en œuvre avec l'appui du SR, pour aider celui-ci à résoudre les difficultés et à promouvoir les succès ;
- Valider les comptes-rendus de réunions, les procédures opérationnelles et l'affichage des événements GF-TADs proposés par le secrétariat régional ; le Président et ses Vice-présidents peuvent recevoir des délégations d'autres CPR pour effectuer des validations entre deux réunions du CPR ;
- Conseiller sur les plans de travail annuels des ORS et des URA ;
- Aider le secrétariat régional à collecter les informations nécessaires pour calculer les indicateurs-clés de performance au niveau régional et en rendre compte au SM;
- Conseiller sur la coordination et la gestion des activités des URA, en fournissant des politiques harmonisées ;
- S'assurer que les représentants des ORS fournissent des rapports et coordonnent la mise en œuvre des actions convenues au sein de leurs pays membres ;
- S'assurer que les responsables/représentants des URA envoient des rapports au Secrétariat;
- Le Président du CPR doit participer aux réunions du Comité de Pilotage Mondial du GF-TADs ;
- Aider, si nécessaire, les ORS et les principaux donateurs dans le suivi et l'évaluation des activités des URA.
- Identifier/impliquer les ONG, les organisations d'agriculteurs et les organisations régionales potentielles dans les réunions techniques telles que le groupe permanent d'experts et les réunions sous-régionales ;
- Identifier les réussites et en partager les informations par le biais de canaux pertinents (site web du GF-TADs, bulletin d'information de l'OIE, FAO EMPRES News, etc.) et fournir des conseils au secrétariat régional sur les informations à partager sur le site internet régional du GF-TADs ;

2.4. CONDUITE DES RÉUNIONS

- Le CPR aura un quorum de la moitié des membres + un, où au moins un représentant de l'OIE ou de la FAO nommé par leur siège respectifs est présent.
- D'une manière générale, les décisions seront prises par consensus. Cependant, si cela n'est pas possible, il sera fait appel au vote et une majorité simple validera les décisions. Seules les questions concernant des modifications de la composition ou du fonctionnement du Comité de Pilotage lui-même ou d'autres questions majeures indiquées par le Président seront votées avec une majorité qualifiée (c'est-à-dire deux tiers du nombre total de membres) ;
- En cas de blocage du vote (ex : 5 voix contre 5), le Président doit disposer d'une voix supplémentaire permettant de débloquer le processus de décision ;
- En cas de travaux confiés au Comité de Pilotage (telles que la rédaction de documents, commenter des rapports et des documents), le délai de validité concernant la délibération/contribution du Comité de Pilotage sera, en condition normale, de 1 mois, sauf cas contraire accordé par la majorité. Après expiration de ce délai et en l'absence de réaction des membres du Comité de Pilotage, son Président prendra une décision sur ces travaux et en informera ensuite les membres ;
- Le CPR rendra compte au CPM ;
- Les réunions se déroulent en anglais avec traduction simultanée en français ;

2.5. PROCÉDURES POUR L'ORDRE DU JOUR ET LES COMPTES-RENDUS

- Le Secrétaire, en concertation avec le Président, prépare l'ordre du jour de chaque réunion ; celui-ci sera proposé aux autres membres avant la date de la réunion pour qu'ils puissent faire part de leurs commentaires et de leur consentement afin de pouvoir modifier ou ajouter des points si nécessaire.
- Le Secrétaire du Comité de Pilotage doit rédiger les comptes-rendus de chaque réunion et les faire circuler auprès des membres du CPR dans un délai d'un mois suivant la réunion. Les membres du Comité de Pilotage doivent commenter/adopter ces comptes-rendus sous un délai de 10 jours ouvrables après réception. Il incombe au Président de prendre la décision finale sur la validation d'un point à l'ordre du jour. Cependant, les membres peuvent souhaiter utiliser la rubrique "questions diverses" pour soulever un sujet, si cela est nécessaire et si le temps le permet.
- Dans le cas d'une réunion extraordinaire, la discussion doit porter uniquement sur la question qui a initié cette réunion et aucun autre point ne pourra être présenté.

- Le Secrétaire doit préparer un synopsis annuel des activités menées dans le cadre du GF-TADs et le soumettre au Président pour validation puis diffusion. Une fois les comptes-rendus de réunion approuvés, ils sont annexés au synopsis annuel du GF-TADs Afrique. Si le cycle normal des réunions du Comité de Pilotage est interrompu, le Secrétaire inclut cette information dans le synopsis annuel, ainsi qu'une explication de la raison pour laquelle les réunions n'ont pas eu lieu.
- L'archivage des comptes-rendus de réunion sera effectué par le Secrétariat et conservé sous forme d'un dossier complet. Les membres du CP régional du GF-TADs Afrique pourront y accéder sur demande auprès du Secrétariat.

2.6. LES RELATIONS AU SEIN DE LA GOUVERNANCE MONDIALE

Le Comité de Pilotage des GF-TADs Afrique rend compte au CPM du GF-TADs. Il s'occupe des questions de santé animale de la région en assurant la bonne gouvernance des systèmes de santé animale (conformément au document OIE / FAO : *Assurer une bonne gouvernance pour faire face aux menaces de maladies animales émergentes et réémergentes : aider les services vétérinaires des pays en développement à répondre aux normes internationales de qualité de l'OIE*²). Il définit et met en œuvre des politiques et des stratégies appropriées en matière de prévention et de maîtrise des maladies animales, telles que la conformité des Services Vétérinaires vis-à-vis des normes de l'OIE, le commandement central concernant les questions relatives aux TADs et l'application des règles et de la législation.

2.7. FREQUENCE DES RÉUNIONS ET LIEUX

Le CPR se réunira au moins tous les deux ans ; toutefois, tous les rapports d'activités susmentionnées doivent être réalisés, par voie électronique, même si le CPR ne se réunit pas au cours de l'année.

Toutes les réunions, y compris les réunions extraordinaires, seront convoquées par le Président avec l'accord du secrétariat.

2.8. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les frais de réunions des représentants des Etats-Membres de l'Union Africaine et les frais d'organisation logistique des réunions seront couverts par les trois organisations (la FAO, l'OIE, et l'UA-BIRA) en fonction des ressources disponibles. Les membres non-votants doivent couvrir leurs propres dépenses ou rechercher des financements auprès des organisations partenaires. Le coût de fonctionnement du Secrétariat sera couvert par l'OIE.

² 'Ensuring good governance to address emerging and re-emerging animal disease threats: supporting the veterinary services of developing countries to meet OIE international standards on quality'
https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Support_to_OIE_Members/docs/pdf/Good_vet_governance.pdf

3. LES ORGANISATIONS REGIONALES SPÉCIALISÉES (ORS)

3.1. DÉSIGNATION

Les ORS sont des organismes établis légalement. Ce sont des acteurs-clés dans la mise en œuvre du GF-TADs qui, en interaction avec l'OIE, la FAO, leurs Commissions régionales respectives, les Services Vétérinaires nationaux et les spécialistes techniques, élaborent des stratégies et établissent des priorités pour les activités de maîtrise des maladies, de communication d'informations, de surveillance et d'atténuation des risques.

3.2. LES ORGANISATIONS REGIONALES SPÉCIALISÉES (ORS) EXISTANTES

Actuellement, les OSR de la région sont :

- *La Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA, CEMAC) ;*
- *L'Institut International de Recherche sur le Bétail (ILRI) ;*
- *L'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;*
- *Le Centre Régional de Santé Animale de la CEDEAO (CRSA) ;*
- *Le Centre Régional de Santé Animale de la CEEAC (CRSA).*

4. LES UNITÉS RÉGIONALES D'APPUI (URA)

Les URA sont définies dans les accords de coopération du :

- *Réseau Méditerranéen de Santé Animale (REMESA)*

5. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS PARTICULIERS

Les bailleurs de fonds et les partenaires techniques peuvent être invités à tenir une réunion consultative des partenaires pendant les réunions du CPR présidées par la FAO et l'OIE. La liste des partenaires sera mise à jour périodiquement par les représentations régionales de la FAO et de l'OIE. Les donateurs et partenaires techniques pour la région Afrique sont actuellement :

- *La Banque Mondiale (BM)*
- *La Commission Européenne (CE)*
- *La Banque Afrique de Développement (BAD)*
- *L'Organisation arabe pour le développement Agricole (AOAD)*

En outre, une représentation par ou à travers les membres du Panel Partenariats et Finances (PPF) du GF-TADs est encouragée.

Pour les réunions consultatives des partenaires, les services de secrétariat seront assurés par le SR. Les partenaires désigneront au maximum trois représentants pour assister aux réunions du CPR s'ils y sont invités.

6. PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

Les organismes régionaux compétents encourageront la participation du secteur privé, des associations de producteurs de bétail, des coopératives, des vétérinaires privés et de la société civile dans son ensemble. Cette participation est envisagée à chaque occasion et considérée comme faisant partie de la stratégie globale du GF-TADs, afin de mieux comprendre la dynamique des maladies.

La participation du secteur privé sera organisée selon les orientations fournies par le CG.

7. AFFICHAGE

Le GF-TADs Afrique sera affiché et reconnu comme un partenariat entre la FAO, l'OIE et les institutions de la Commission de l'Union Africaine. Par conséquent, tous les documents liés à ce partenariat porteront les logos des 3 institutions.